



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay

28 novembre 2025 – mairie du Chambon-sur-Lignon

Compte-rendu

Le vendredi 28 novembre 2025 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie à la mairie du Chambon-sur-Lignon.

Membres de la CLE présents

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Personnes présentes	ROUSSET Nathalie	Département de Haute-Loire
	SOUVIGNET Bernard	Haut-Pays du Velay Communauté
	LIOGIER Huguette	Communauté de Communes des Sucs
	MONTAGNON Philippe	Communauté de Communes Marche du Velay Rochebaron

COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	GIRAUDON Lucien	FDAPPMA 43
	LECUNA Sylvain	Groupe d'exploitation Hydraulique Loire Ardèche (EDF)
	DAUDET Bernard	Chambre d'Agriculture de Haute-Loire
	BATTIE Henri	Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de la Haute Loire
	ARNOULD Florence	FNE 43

COLLÈGE DE L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	CHARBONNIER Claude	MISEN 43
	VILLATTE Sandrine	DDT 42
	JEHAES Dorothee	DREAL Auvergne Rhône-Alpes
	SIMEON Olivier	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	POINAS Jean-Michel	OFB
	GEOFFROY Eric	CNPF
Personnes représentées	Prefet Coordonateur de Bassin	Pouvoir à la DREAL AURA

16 voix délibératives sur les 49, que compte la commission, ont été comptabilisées.

Membres de la CLE excusés

BROUSSARD Olivier	EPAGE Loire-Lignon	Collège des collectivités
BONNET Bernard	Saint-Etienne-Métropole	Collège des collectivités
LAURANSON Gilles	SYMPAE	Collège des collectivités
AULAGNIER Jean-Paul	Syndicat Mixte de Lavalette	Collège des collectivités
BUSSIÈRE Laurence	PNR du Pilat	Collège des collectivités
OUILLON-PELISSIER Elisabeth	Région Auvergne Rhône-Alpes	Collège des collectivités
CHAMBON Jean-Luc	Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal	Collège des collectivités
CHORLIET Christian	Mairie de Fay-sur-Lignon	Collège des collectivités
DURIEUX Pierre	Mairie de Dunières	Collège des collectivités
ROCHE Françoise	Mairie de Mars	Collège des collectivités
BONNET Sylvie	Département de la Loire	Collège des collectivités
DELORME Laiticia	Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire	Collège des usagers
GRANGE Catherine	Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne	Collège des usagers
CHARTOGNE Cécile	ARS Auvergne	Collège de l'Etat

Étaient aussi présents

Pierre-Yves SUBTIL, Saint-Etienne Métropole,

Stéphane NICOLAS, FDAPPMA 43

Jean-Damien ROMEYER, département 43

Julie FAURE-LAURENT, animatrice du PTGE Loire en Rhône-Alpes

Eva DELAIGUE, animatrice du CT Lignon du Velay à l'EPAGE Loire-Lignon,

Emilie DARNE, animatrice du SAGE Lignon du Velay à l'EPAGE Loire-Lignon

Ordre du jour

- 1. Feuille de route de la CLE (2026 -2030) : présentation et validation**
- 2. Étude HMUC : résultats du suivi piézométrique installé pendant l'étude**
- 3. Étude HMUC : Retour sur les principaux éléments par UG**
- 4. Points d'actualités divers ; étude et travaux sur le territoire**

Principales discussions et relevés de décisions

1 Feuille de route de la CLE (2026 -2030) : présentation et validation

Le projet de feuille de route a été transmis en amont de la réunion. Un aller-retour a déjà été fait avec l'Agence de l'Eau et le projet intègre leurs demandes de corrections.

Lorsque la Brossettes est évoquée dans les enjeux de protection de la ressource, Monsieur SOUVIGNET (Haut pays du Velay Communauté) aborde le sujet du classement de ce secteur en zone vulnérable.

Il souligne l'absence d'informations auprès des élus concernés, lui-même ayant été alerté par la chambre d'agriculture. Par ailleurs, il faudrait expliquer d'où vient la pollution et confronter les analyses. Sur ce secteur, des travaux ont été faits sur la station d'épuration de Montfaucon et les résultats de suivi sont bons, de même sur le site de Villemarché, la DREAL ne nous a même pas sollicité pour avoir ces informations.

Nathalie ROUSSET (présidente de la CLE, département de Haute-Loire), rajoute qu'il n'y a pas eu non plus d'information envers la CLE, et que c'est anormal d'avoir à apprendre ce classement, impactant pour le territoire, par la presse.

Huguette LIOGIER (communauté de communes des Sucs) apporte son soutien aux deux interventions précédentes sur le manque d'information.

Emilie DARNE indique toutefois que la mention de la Brossettes dans les enjeux qualité du territoire, venait du déclassement de la masse d'eau, et non du classement en zone vulnérable qui n'est pas encore officiel. La Brossettes est la seule masse d'eau du territoire qui n'atteint pas le bon état sur des paramètres de qualité physico-chimique (nutriments, matières phosphorées).

Olivier SIMEON (AELB) informe qu'un nouvel état des masses d'eau du bassin a été établi en 2025, il sera à prendre en compte à partir de 2026.

Sylvain LECUNA (EDF) apporte des précisions sur le sujet du renouvellement de concession de Vendets-Versilhac mentionné dans la feuille de route de la CLE. Ce ne sera pas un mécanisme comme on connaissait avant. Ce sera une bascule des concessions en autorisations avec une nouvelle autorisation pour une durée de 20 ans. Il ne sait pas encore si il y aura ou pas re-discussion du cahier des charges actuel de la concession.

Jean-Damien ROMEYER (Département 43) relève ce changement de procédure administrative mais estime que cela ne doit pas empêcher de partager des informations avec la CLE.

Nathalie ROUSSET souligne que pour l'instant les relations sont bonnes avec la CLE, et attend des retours amicaux d'EDF sur ce sujet, ce qu'approuve Sylvain LECUNA.

Emilie DARNE précise qu'une modification au projet de feuille de route transmis doit cependant être apportée, puisque contrairement à ce qui a été écrit le renouvellement de concession ne sera pas une opportunité de travailler ni sur la gestion du stock d'eau ni sur le débit réservé des barrages.

Sylvain LECUNA, indique qu'en effet le débit réservé n'est pas lié à la concession mais à l'autorisation du barrage de Lavalette, propriété de Saint-Etienne, et la gestion du stock d'eau est traitée dans une convention entre Saint-Etienne et EDF.

Nathalie ROUSSET demande des explications sur les débits réservés actuels ; à quoi ils correspondent ? qui peut les réviser ? à quelle fréquence ?

Pierre-Yves SUBTIL (Saint-Etienne Métropole) confirme que le débit réservé est fixé dans les arrêtés d'autorisation des barrages et se répercute ensuite sur les usages associés. Cependant Saint-Etienne Métropole n'est pas décisionnaire d'une évolution du débit réservé. Le dernier arrêté date de 2014 quand les débits réservés ont été relevés au dixième du module par la loi, mais à part si il y a une nouvelle évolution de la réglementation, il n'y a pas de révision de ces débits prévue.

Stéphane NICOLAS (FDPPMA 43) précise que l'évolution de 2014 a entraîné un relèvement du débit réservé en aval de Lavalette, mais pas en aval de la Chapelette, où il y avait déjà un débit réservé de 500 l/s d'octobre à mi mai et de 700 l/s de mi-mai à septembre, alors qu'il est passé à 650 l/s toute l'année.

Par ailleurs il indique qu'il n'imagine pas ne pas avoir de partage d'informations et de débats sur les nouveaux éléments et études conduites dans le cadre de la fin de la concession vers une autorisation. Il espère avoir la possibilité de s'exprimer sur les conditions de poursuite de l'exploitation.

Jean-Damien ROMEYER indique que ces échanges confirment la nécessité de faire un point global sur comment sont régis les usages du barrage de Lavalette, demande déjà formulée au cours des ateliers de l'étude HMUC.

Jean-Michel POINAS appuie cette demande d'autant que les interlocuteurs ont pu changé au cours des dernières années.

Sylvain LECUNA propose de rajouter un élément complémentaire à la feuille de route en indiquant le renouvellement des autorisations de Pont de Lignon 1 et 2 qui arrivent à échéance au 31/12/2028. Dans ce cas là EDF est propriétaire des installations et du foncier. Dans le cadre de ce renouvellement d'autorisations il y aura une consultation officielle de la CLE par la DDT 43.

Sur le sujet s'impliquer dans le PTGE Loire en Rhône-Alpes, Julie-Faure LAURENT, animatrice de ce PTGE (Département 42) indique qu'il y a des réflexions en comité technique restreint pour faire une unité de gestion Furan / Lavalette. Elle indique que la feuille de route du SAGE Loire en Rhône-Alpes évoque aussi des synergies à établir avec la CLE du Lignon.

Il est évoqué (Nathalie ROUSSET, Jean-Michel POINAS), la difficulté de traiter cette particularité de l'eau importée ou exportée d'un territoire de SAGE à l'autre. Le guide HMUC ne le prévoit pas. La question est posée d'avoir des unités de gestion superposées sur le même territoire (1 coté SAGE Lignon, 1 coté Loire en Rhônes-Alpes).

Olivier SIMEON indique que ce sujet est remonté sur plusieurs SAGE qui ont lancé des études HMUC, des réflexions sont en cours.

Sur le sujet de la sensibilisation des élus, Olivier SIMEON précise que c'est fortement encouragé par l'Agence de l'Eau dans le cadre du 12eme programme. Par exemple dans le cadre des accords de territoire, pour que des demandes d'animations scolaires soient acceptées il faut qu'il y ai un montant au moins équivalent engagé sur la sensibilisation des élus.

Jean-Michel POINAS trouve qu'il serait intéressant de présenter cette feuille de route aux collectivités lorsque les nouvelles équipes seront en place.

Nathalie ROUSSET rebondit en indiquant qu'avec la CLE on s'adresse à des personnes ciblées, toujours les mêmes. Il manque une structuration pour que tous les acteurs du territoire aient un point de rencontre pour échanger sur ces sujets.

Jean-Philippe MONTAGNON (Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron), suggère que les sujets traités par la CLE puissent être présentés aux EPCI au moment des échanges avec l'EPAGE (rencontres plusieurs fois par an pour discuter des programmations GEMAPI).

Eric GEOFFROY (CNPF) souhaite insister sur l'importance de la forêt en lien avec les enjeux de la feuille de routé sur le ralentissement et la rétention de l'eau sur le bassin versant. Le lien eau/forêt ne doit pas être négligé que ce soit pour la dépollution ou pour la préservation de la ressource, les effets bénéfiques sont surtout liés à la partie racinaire des

arbres, effets qui seront d'autant plus importants que la forêt est diversifiée (induit des systèmes racinaires de formes variées et à différentes profondeurs).

Nathalie ROUSSET, soutient cette réflexion et en profite pour indiquer sa satisfaction de l'accueillir dans cette CLE (Monsieur GEOFFROY, venant d'arriver sur ce poste). Elle regrette cependant que le lien entre la politique de l'eau et la forêt ne soit pas assez porté par l'AELB avec peu d'aides ciblées pour les acteurs forestiers.

Olivier SIMEON indique qu'il y a indirectement des aides par l'entrée des zones humides forestières. Par ailleurs même si ce ne sont que des petites entités boisées, le rôle des couverts végétaux, haies et ripisylve dans le cycle de l'eau est reconnu et soutenu dans la fiche action aménagement de bassins versants.

Henri BATTIE (Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de la Haute Loire), indique qu'il y a des villes qui plantent des forêts sur l'impluvium de leur captage d'eau potable, ce qui revient moins cher pour préserver la qualité de la ressource.

Stéphane NICOLAS, partage complètement ce rôle de la forêt sur la ressource en eau, mais constate que sur le terrain notamment en aval du territoire des pratiques d'exploitations qui tiennent peu compte des effets sur la ressource en eau.

Par rapport aux éléments financiers de la feuille de route, l'étude socio-économique pourrait être un complément de l'étude HMUC pour évaluer les effets des différents scénarios de volumes prélevables sur les activités du territoire. Le territoire n'étant cependant pas dans l'obligation de la conduire comme le sont les territoires engagés dans la définition réglementaire des volumes prélevables à travers les PTGE.

D'après Olivier SIMEON, les études socio-économiques seront certainement financées par l'AELB à 70 % (sera actée prochainement par le CA).

A l'issue de ces échanges, la feuille de route est soumise au vote de la CLE ; elle est validée à l'unanimité.

2 Étude HMUC : résultats du suivi piézométrique installé pendant l'étude

Emilie DARNE, présente les résultats des suivis piézométriques engagés dans le cadre de l'étude.

2 nouveaux suivis ont pu être réalisés, l'un dans un forage existant profond (d'avril 2024 à octobre 2025), l'autre dans un forage qui a été fait pour l'étude (de septembre 2024 à octobre 2025). Par ailleurs les résultats du piézomètre du réseau national ont été exploité ainsi que les chroniques pluviométriques.

Par rapport aux conclusions sur le forage de Roffiac et à l'hypothèse de lien avec le niveau du lac de Saint-Front, il est suggéré de suivre les variations du niveau du lac ou de suivre la restitution du plan d'eau qui alimente un petit cours d'eau.

Cela ne concerne pas le bassin du Lignon (versant SAGE Loire amont) mais le département a déjà mené une expérience avec le suivi du lac du Bouchet.

Nathalie ROUSSET relève la très forte amplitude de variation (3m) de la nappe nouvellement suivie aux Vastres, ce qui rend important sa préservation.

Par ailleurs elle regrette que l'on se soit limité à n'installer des piézomètres que dans des forages existants (difficiles à trouver) ou des forages peu profonds dans le cas d'une création. Cela vient notamment des budgets contraints pour les réaliser.

3 Étude HMUC : Retour sur les principaux éléments par UG

Avant de commencer la présentation, Jean-Claude CHARBONNIER (DDT43) suggère de clarifier la position de la CLE sur la suite de l'étude HMUC.

Il rappelle que si la CLE choisit de définir des volumes prélevables, ils sont validés par un vote de la CLE pour pouvoir remonter au préfet de bassin et entrer en application. A priori, sur le territoire du Lignon où ce n'est pas une obligation, il a été exprimé plusieurs fois que la CLE ne souhaite pas que des volumes prélevables soit mis en place.

Nathalie ROUSSET rappelle que les choses étaient claires dès le lancement de l'étude HMUC que ce ne serait pas pour aller sur du réglementaire. Elle trouve cela gênant de proposer un vote pour cela.

Bernard SOUVIGNET réaffirme aussi sa position contre des volumes prélevables à portée réglementaire.

Emilie DARNE indique que cette réunion de CLE est prévue pour représenter des éléments de l'étude car il faut du temps pour s'approprier les résultats.

Elle rappelle cependant que si la CLE ne souhaite pas poursuivre le travail de l'étude HMUC dans le sens d'une traduction réglementaire des volumes prélevables, des volumes ont déjà été actés dans le règlement actuel du SAGE et si on ne fait rien ce sont eux qui restent applicables. Les volumes prélevables sur les sous-bassin en tension n'avaient cependant pas été mis dans la règle mais seulement comme objectifs dans le PAGD, donc moins contraignants. Néanmoins les 2 études ne font pas ressortir tout à fait les mêmes territoires en tension.

Elle espère cependant que ce travail de 3 ans sur l'étude HMUC aboutira à minima à un engagement de certaines actions avec les réflexions initiées dans la phase 5, et rappelle que de toute façon la CLE doit viser à s'engager dans une trajectoire de sobriété.

Nathalie ROUSSET indique qu'il faut se reporter à la délibération de la dernière CLE, qui a pris soin de formuler que la fin de l'étude était actée par la CLE mais pas l'engagement vers des volumes prélevables. Elle tient cependant à rassurer que ce n'est pas pour se détourner de l'importance de ce sujet. Les acteurs du territoire sont responsables vis-à-vis de l'eau, des choses ont été mises en place et les intentions de poursuivre sur ce sujet sont bien mentionnées dans la feuille de route de la CLE. Il est important dans un premier temps de partager et de bien expliquer les résultats de l'étude.

Les résultats sont ensuite présentés rapidement sans débats.

Emilie DARNE invite à prendre connaissance plus en détails du support présenté qu'elle diffusera et de la synthèse de l'étude.

4 Points d'actualités divers ; étude et travaux sur le territoire

La parole est donnée à :

- Pierre-Yves SUBTIL pour les travaux conduits par Saint-Etienne Métropole sur le barrage de Lavalette
- Sylvain LECUNA pour les travaux conduits par EDF pour le compte de Saint-Etienne Métropole sur le barrage de la Chapelette
- Jean-Claude CHARBONNIER pour l'étude hydraulique de définition de la zone inondable du Lignon portée par le service risques de la DDT 43.

Concernant les travaux à Lavalette (réhabilitation de l'évacuateur de crue), Pierre-Yves Subtil illustre les installations de chantiers (batardeau, grue, plateformes...) avec des photos (CF diaporama).

Il explique qu'une vanne a été entièrement démontée et la nouvelle vanne est en train d'être montée « à blanc » en usine. Le démontage d'une seconde vanne est terminé, l'entreprise intervient maintenant sur les modifications des piles en béton de l'évacuateur de crue.

Un léger retard a été pris du fait de la découverte de plaques amiantées sur le contre poids des vannes alors que l'amiante n'avait initialement été détecté que dans les peintures. Ces plaques de fibrociment sont au final plus difficiles à traiter. Pour l'instant le planning global du chantier n'est pas remis en cause.

En ce qui concerne le suivi de la qualité de l'eau durant le chantier, quelques seuils de vigilance ont été franchis cet été sur les paramètres oxygène dissous, ammoniaque et fer. Les causes probables de la dégradation de la qualité de l'eau sont liées à l'abaissement du barrage et non au chantier, en sachant que ces paramètres n'étaient de toute façon pas mesurés les années précédant cette gestion de cote . Cet abaissement est effectif depuis

janvier 2024.

Il n'y a pas eu de difficulté majeure sur la production d'eau potable, que ce soit pour SEM ou les autres syndicats alimentés par le barrage.

L'enjeu du chantier sur la circulation sur la route départementale est bien maîtrisé. Il faut noter la bonne concertation en amont permise par la CLE du SAGE.

L'implication de Monsieur BONNET (VP à l'eau potable de SEM) est soulignée et a été très appréciée sur le territoire.

Stéphane Nicolas, indique que les suivis menés de la population piscicole de la retenue confirment un impact de l'abaissement de la retenue. Depuis 2 ans, il n'y a plus de reproduction du brochet (par manque d'accès aux habitats nécessaires- herbiers au bord de la retenue). Ces effets étaient attendus. Le risque c'est que cela dure encore 2 ans de plus, et avec 4 ans sans reproduction, ce ne sera pas supportable pour la population en place. Il faudra certainement envisager la réintroduction.

Pour répondre à Nathalie ROUSSET, il précise que le brochet est une espèce qui vit 10 à 15 ans et peut se reproduire à l'âge de 3-4 ans

Sylvain LECUNA donne des nouvelles des **travaux conduit à la Chapelette** par EDF. Il s'agit ici de travaux de remise en état et d'amélioration de la stabilité (consolidation de l'ouvrage, reprise parement et affouillement aval, ajout d'ancrages).

La mise en place des ancrages pour fixer le barrage dans le rocher de fondation s'est bien passée. Par contre la réparation du parement aval est plus compliquée que prévue, le constat a été fait que sa tenue n'est pas suffisante et il faudra l'enlever et le reprendre. Cependant ces travaux ne pouvant se faire que dans des conditions météorologiques favorables, une demande de prolongation a été faite pour conduire ces travaux à l'été prochain. Ils seront conduits avec les mêmes précautions que dans l'arrêté initial, un faible abaissement de la cote de la Chapelette sera nécessaire, sans impact sur les prélèvements pour l'eau potable.

Cela n'était pas prévu au moment de l'établissement de l'ordre du jour de la CLE, mais une consultation récente de la CLE par la DDT 43 a été reçue pour un avis rapide sur la prolongation du délai pour réaliser ces travaux.

Nathalie ROUSSET propose un vote. A l'unanimité la CLE émet un avis favorable.

Lucien GIRAUDON (FDPPMA 43) interroge EDF sur la passe à poissons de Pont de Lignon 1 qui a été fortement dégradée par la crue d'octobre 2024 et qui n'est plus fonctionnelle.

Sylvain LECUNA indique qu'une étude est en cours.

Le dernier point, présenté par Jean-Claude CHARBONNIER concerne le lancement d'une **étude hydraulique sur le Lignon et quelques affluents**, dont le bourg du Mazet-Saint-Voy. Il s'agit d'une étude lancée par le service risques de la DDT 43, dans le cadre d'une actualisation à faire tous les 20 ans des cartes d'aléa inondation.

Le bureau d'études retenu, BRL, réalisera des levés topo des lit mineurs et majeurs et un relevé des repères /laisse de crues.

Une enquête est en train d'être menée auprès des principales communes concernées.

En fine, le travail servira à actualiser les PPRI.

Avant de lever la séance, Emilie DARNE indique qu'une première étape sur le partage des résultats de l'étude HMUC aura lieu le 19 décembre au matin, avec une restitution à laquelle seront invités l'ensemble des participants aux ateliers de concertation menés pendant l'étude.

Les participants à la séance sont remerciés, la séance est levée à 12h15.